



Au seuil de ce numéro, la rédaction remercie Pierre-Étienne Will, Christian Lamouroux, pour leur précieux concours, et Yau Shun-chiu, pour la calligraphie.

L'historiographie chinoise est en plein renouveau – Angela Leung le signale dans son introduction –, porte un regard neuf sur l'histoire de la Chine et s'ouvre à d'autres approches, après des décennies de vulgate marxiste ou de doxa nationaliste.

L'article de Billy So, en s'intéressant aux régions maritimes (Fujian du Sud au XII^e siècle, delta du bas Yangzi au XVI^e siècle), prolonge le modèle des régions chinoises établies par William Skinner et teste les théories institutionnalistes de Douglass North. Contre le stéréotype d'une Chine monolithique et agraire, il étudie deux économies prémodernes de marché, ouvertes aux échanges commerciaux, et les conditions institutionnelles de leur développement. Mark Elliott, pour sa part, représentant de la New Qing history, réévalue le rôle des Mandchous, dynastie conquérante, dans la définition de la « nation » chinoise. Il introduit de fait, pour une compréhension subtile des Qing, des notions que les recherches sur d'autres empires – anciens ou modernes – ont mises en lumière : caractère multi-ethnique de la formation politique considérée, pluralité des modes de gouvernement, diversité des formes de légitimation du pouvoir. L'unité « Chine » et celle de la Chine s'en trouvent affectées. L'un comme l'autre s'inscrivent en effet en faux contre la vision d'une Chine éternelle et immobile, de la civilisation chinoise qui se serait reproduite à l'identique dans la conformité à la représentation qu'elle s'est faite et qu'elle a voulu donner d'elle-même.

Au-delà des études de cas présentées et des moments envisagés, B. So et M. Elliott pointent la diversité et l'hétérogénéité de la Chine impériale, positions à envisager dans la longue durée de l'histoire chinoise. La période des Song (960-1279) comme celle des Qing (1644-1911) sont ainsi présentées comme autant d'expériences historiques qui, du point de vue des formes économiques précapitalistes comme des formations politiques, peuvent entrer de plain-pied dans le champ de la comparaison, horizon autant qu'atelier des historiens

aujourd'hui. Les résultats de l'expérimentation du premier, qui recourt à un système d'information géographique, et les conséquences à tirer des dévoilements qu'effectue le second (le souverain Qing est tout à la fois *huangdi* chinois, *khan* centre-asiatique et *chakravartin* tibétain) ne concernent pas les seuls spécialistes de la Chine. Nous pouvons partir des questions qu'ils se posent, des perspectives qu'ils ouvrent, pour interroger en retour des objets plus familiers à d'autres traditions historiographiques, européenne ou américaniste. Gageons que l'accumulation et l'intensité des travaux qui caractérisent la première s'en trouveraient encore enrichies, comme elle le fut par les propositions de la seconde sur le métissage, elles-mêmes nourries des recherches des africanistes sur l'ethnogenèse.

Ainsi ouverte, l'historiographie chinoise « se provincialise¹ » à son tour, comme il y a peu l'historiographie européenne. C'est l'histoire qui y gagne, puisque la confrontation d'expériences historiques différenciées et l'expérimentation d'instruments, « importés » de manière contrôlée, sont porteuses de sens, mais aussi parce que le croisement de questionnements justifié par le fait qu'ils sont tout à la fois partagés et produits par les sociétés étudiées est promesse de renouvellements. Que l'on songe au problème des identités et des expériences locales en rapport avec les constructions étatiques englobantes ou à la question des empires : le « métier de l'historien » est un.

L'ensemble des articles consacrés à la famille et aux lignages (David Faure, Chang Jianhua, Lau Nap-yin) fait pénétrer le lecteur au cœur d'un système – entendu au sens large – où les dimensions sociale, économique, juridique, religieuse et politique sont intriquées. La révolution des rituels au XVI^e siècle articule étroitement la structuration de la société locale en Chine du Sud par les lignages avec la construction impériale sous les Ming (1368-1644) ; en envisageant la famille sous les Song du Sud (1127-1279) à partir de la pratique judiciaire, cette institution est saisie d'un point de vue dynamique, dans l'interaction avec les règles du droit et les sentences des juges.

Les spécialistes de l'histoire de la famille et de la parenté s'y intéresseront pour l'objet analysé, qui associe sacrifices aux ancêtres fondateurs, construction de temples familiaux puis lignagers, production de généalogies et de règlements en vue de la protection de l'ordre social. Ceux qui s'interrogent sur l'articulation entre l'État et la société seront alertés, puisque les politiques impériales ont promu l'organisation des lignages, et que la diffusion et la « démocratisation » des sacrifices aux ancêtres se sont accompagnées du développement du néo-confucianisme en tant qu'idéologie d'État, les formes collectives de l'organisation communautaire ayant concouru pour leur part au contrôle des mœurs. Dans le même temps, celles-là étaient les points d'appui et les relais de la consolidation bureaucratique, pour l'enregistrement des feux, la mise en place de la fiscalité et la diffusion des édits impériaux.

1 - Dans le sens où elle ne serait plus, à l'instar de l'Europe, que l'un des pôles de la production historiographique – aux côtés de bien d'autres –, et non dans celui, plus polémique, de DIPESH CHAKRABARTY, *Provincializing Europe: Postcolonial thought and historical difference*, Princeton, Princeton University Press, 2000, qui conteste l'hégémonie de l'historiographie occidentale et critique sa vision euro-péo-centriste de l'histoire, au nom du salutaire décentrement qu'il appelle de ses vœux. Les risques de l'enfermement relatif des traditions historiographiques sur elles-mêmes valent donc aussi pour la Chine.

Les historiens qui placent le droit au cœur de leurs préoccupations y trouveront matière à réflexion : la sévérité des juges face au non-respect des obligations liées à la piété filiale ou au statut d'épouse, dont l'institution judiciaire était la garante sourcilieuse, n'était pas exclusive d'une interprétation du droit, source d'évolution des normes qui régissaient les codes familiaux et les règles de transmission des patrimoines – en raison de la capacité procédurale des plaignants –, ni d'une reconnaissance des droits des individus.

Mais il y a davantage. Ces trois études donnent accès à une historiographie autre, dans le sens fort où sa production s'est opérée en synchronie avec la construction de l'État chinois, et qu'étudier l'histoire de celui-ci, c'est intégrer l'historiographie qui le légitimait et en assurait le ciment.

Ainsi, les trois auteurs « travaillent » les Classiques chinois, dans l'acception qu'a ce terme dans la culture européenne, et l'on pourrait penser qu'à ce titre ils n'ont que faire d'une autre historiographie. D'où l'objet « famille » et « lignage », qui est au cœur de leur recherche (au même titre que la caste pour l'historiographie indianiste, ou l'ethnie pour l'africaniste), comme il l'est de l'idéologie qui informe l'histoire impériale de la Chine. La nouveauté de ces trois articles tient donc aussi au fait qu'ils font bouger l'historiographie chinoise elle-même, par une mise à distance critique de ses autorités, dans l'essentielle question de l'articulation entre sujet, famille, lignage, communauté, État. Non que ce questionnement soit exclusif de l'expérience historique chinoise, mais parce qu'il s'exprime dans des termes et des réalités qui lui sont irréductibles (et, on le verra, difficilement traduisibles). S'il existe un « monde chinois », pour reprendre l'expression de Jacques Gernet, bien que non identique à lui-même dans le temps et l'espace, et marqué du sceau de ses dynamiques transformatrices, il est aussi « bloc historiographique », construit historiquement et idéologiquement. À ce titre, histoire de la Chine et historiographie chinoise ne sauraient être séparées. Une telle posture est familière ; elle est celle de l'Occident. Face-à-face de deux « historiographies », au sens le plus strict du terme.

Mais cinglons vers l'est, pour atteindre Tenochtitlan depuis Cathay ! Cet itinéraire de retour peut s'avérer éclairant. Tout comme l'historiographie japonaise s'est pensée comme « chinoise » (à distinguer de ce qui est sinitique), l'histoire de l'Amérique relève de la matrice occidentale, le corpus fondateur des chroniques du XVI^e siècle en témoigne pour le domaine espagnol. La novation radicale qu'a représentée la découverte d'un continent, de populations, de coutumes, croyances et cultes, d'organisations socio-politiques insoupçonnées et inimaginées a en effet été relue à la lumière de l'histoire gréco-romaine et judéo-chrétienne. Dans le même temps, interrompu brutalement leur développement autonome (l'on songe ici aux stèles mayas, aux codex mexica et aux khipu-s andins), ou occidentalisées leurs formes d'expression², les groupes issus des sociétés préhispaniques, ou ceux transplantés depuis l'Afrique, ont incorporé les apports européens selon des logiques qui leur étaient propres³, dans leurs traditions orales notamment. Il n'y a donc pas, ici, identification stricte et immédiate entre histoire américaine et « historiographie américaine », en raison de la solution de continuité

2 - SERGE GRUZINSKI, *La colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol, XVI^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, 1988.

3 - NATHAN WACHTEL, *Le retour des ancêtres. Les Indiens Urus de Bolivie, XX^e-XVI^e siècle. Essai d'histoire régressive*, Paris, Gallimard, 1990.

que scelle la Conquête et de la contradiction que l'asymétrie du rapport colonial ancre en ces terres⁴. Ou plutôt, c'est dans les tentatives (métisses, créoles, nationales, etc.) pour se penser de manière autonome en contexte américain qu'il faut la chercher, dans la réinterprétation des différentes strates et étapes du passé, et dans l'élaboration des signes d'une « identité »⁵. Car la construction historique américaine secrète son propre rapport à l'histoire, qui est construction historiographique⁶.

Sur cet échiquier, comment alors situer le « monde indien », où la pensée de l'histoire est portée par l'oralité du mythe – et sa trace par le rite⁷ –, et dégager l'écriture de l'histoire d'une narrativité qui se présente comme anhistorique⁸ ? Et qu'en est-il des sociétés musulmanes ? Dans leur diversité historique et leur extension géographique, en position de contact, de recouvrement, de seuil et de passage aussi, comment se sont-elles, en raison de leur commun fondement religieux, également pensées comme historiques, condition pour établir « l'Islam » en tant que « bloc historiographique » à son tour⁹ ?

Pluralité donc des situations historiographiques. Une passerelle est en tout cas jetée ici entre Extrême-Orient et Extrême-Occident : de la « vertu », une fois encore, des aires culturelles¹⁰.

JACQUES POLONI-SIMARD
Secrétaire des Annales

4 - L'importation récente des perspectives des *Subaltern studies* de l'historiographie indianiste dans les études sud-américanistes illustre le fait qu'elles sont le produit d'un contexte colonial et post-colonial que partagent ces deux espaces. Mais la « vision des vaincus » n'avait pas attendu l'*agency* anglo-saxonne pour mettre en lumière l'autonomie et la capacité d'action stratégique des dominés. Ces trois courants se situent cependant dans la mouvance critique de traditions historiographiques occidentales ou occidentalisées.

5 - ENRIQUE FLORESCANO, *Memoria mexicana*, Mexico, Fondo de Cultura Económica, 1994 ; MANUEL BURGA, *Nacimiento de una utopía: Muerte y resurrección de los incas*, Lima, Instituto de Apoyo Agrario, 1988.

6 - Rien d'étonnant alors si l'historiographie américaniste, en tant qu'histoires de l'Amérique, revienne toujours au moment originaire de la Conquête, que ce soit pour le creuser, l'occulter ou l'intégrer.

7 - CHARLES MALAMOUD, *Cuire le monde. Rite et pensée dans l'Inde ancienne*, Paris, La Découverte, 1989.

8 - VELCHERU NARAYANA RAO, DAVID SCHULMAN et SANJAY SUBRAHMANYAM, *Textures du temps. Écrire l'histoire en Inde*, Paris, Le Seuil, 2004.

9 - GABRIEL MARTINEZ-GROS, *Ibn Khaldûn et les sept vies de l'islam*, Arles, Actes Sud, « Sindbad », 2006 ; ABDESSELAM CHEDDADI, *Ibn Khaldûn. L'homme et le théoricien de la civilisation*, Paris, Gallimard, 2006 ; KRZYSZTOF POMIAN, *Ibn Khaldûn au prisme de l'Occident*, Paris, Gallimard, 2006.

10 - En référence à DENYS LOMBARD, « De la vertu des "aires culturelles" », in J. REVEL et N. WACHTEL (éd.), *Une école pour les sciences sociales. De la VI^e section à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales*, Paris, Le Cerf/Éditions de l'EHESS, 1996, pp. 115-125.